



Dysfonctionnement du RSI plus ça va « plus c'est pire ! »

Interférence négative et idéologique de la direction de la sécurité sociale et de son directeur, afin de diluer dans un système unique les particularités des travailleurs indépendants et de leurs élus

- Mauvais choix législatifs originels des pouvoirs publics
- Précipitation pour sa mise en place
- Méconnaissance des outils informatiques incompatibles

« Désorientés ou victimes les artisans, commerçants et professions libérales sont victimes des dysfonctionnements du RSI- URSSAF submergés de procédures contentieuses et de saisie mobilière pour certain (huissier) le mécontentement se généralise auprès des ressortissants. Des situations invraisemblables et révoltante et finalement tragique »

MOTION DU CONGRES DE PARIS 13 MARS 2011



Un constat d'échec.

Devant la carence de la Direction de la Sécurité Sociale et du gouvernement, qui ont laissé pourrir la situation de l'I.S.U. (*Interlocuteur Social Unique*) qui met en péril des dizaines de milliers d'entreprises indépendantes.

Le Congrès National du CIDUNATI réuni à PARIS le 13 Mars 2011 a voté à la mobilisation générale contre le disfonctionnement de l'I.S.U. et demande à tous ses élus régionaux et nationaux d'entrer en résistance dans l'intérêt des assurés.

En effet, le Congrès du CIDUNATI constate que depuis le 1^{er} Janvier 2008, la situation s'est gravement détériorée sur le plan de la gestion du régime de la protection sociale des professionnels indépendants entraînant des complications innombrables pour les artisans, commerçants et professions libérales, pourtant déjà confrontés à des difficultés économiques, fiscales et financières considérables (65.000 défaillances d'entreprises en 2009).

Une telle situation, catastrophique pour les entreprises, ne saurait perdurer et le Congrès National du CIDUNATI, ses élus nationaux et régionaux, ne peuvent tolérer plus longtemps le gâchis, la pagaille, la désorganisation, le service dégradé rendu aux assurés résultant de la délégation obligatoire aux URSSAF, depuis le 1^{er} Janvier 2008, du calcul, de l'appel et de l'encaissement des cotisations sociales des professionnels indépendants.

Le taux d'encaissement des caisses maladie et retraite était satisfaisant alors que depuis le 1^{er} Janvier 2008 les URSSAF ont « sinistré » le taux d'encaissement entraînant des pertes de recettes considérables et des indus irrécupérables, mettant en péril l'équilibre financier du régime de protection sociale des professionnels indépendants et décourageant un personnel compétent et dévoué (6000 agents) qui ne peut maîtriser les tâches qui lui sont confiées.



Louis COUASNON réélu à l'unanimité.

Le Président National du CIDUNATI, constate qu'après trois années de difficultés désastreuses pour les assurés et le personnel du R.S.I., il ne peut que relever l'échec des mesures prises dans la précipitation pour la mise en place de l'ISU par des textes hâtifs suite à des « expertises » erronées.

Le Président et sa Collégiale sont mandatés par le Congrès National pour interpellier vigoureusement le Président National du régime, les pouvoirs publics, afin d'exiger la mise en place de moyens propres à assumer un fonctionnement normal du Régime Sociale des Indépendants.

Communiqué.